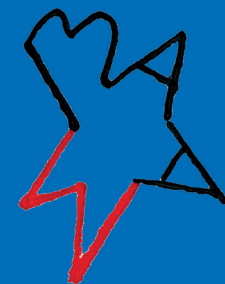


**ENSEIGNER
LE FRANÇAIS
AUX MIGRANT·E·S,
POUR QUOI FAIRE ?**



baamasso.org/fr/ateliers-francais/

**LE FRANÇAIS,
POUR LES MIGRANT·E·S
AIDE OU MOYEN
DE PRESSION ?**



baamasso.org/fr/ateliers-francais/

**DES COURS DE
FRANÇAIS POUR LES
DEMANDEUR·EUSE·S
D'ASILE, C'EST SI URGENT ?**



baamasso.org/fr/ateliers-francais/

**SCOLARISER
LES MINEUR·E·S
EXILÉ·E·S, UN DROIT
ACQUIS... OU PAS ?**



baamasso.org/fr/ateliers-francais/

LE FRANÇAIS POUR LES MIGRANT-E-S, AIDE OU MOYEN DE PRESSION ?

Danaït, Érythréenne de 23 ans, a fui le régime de son pays. La France lui a accordé une carte de séjour qui lui ouvre l'accès à des cours de français. Cette carte est renouvelable, mais sous certaines conditions : Danaït doit par exemple justifier d'un certain niveau de langue devant l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration).

Face à l'urgence parfois vitale d'accueillir les migrants, l'apprentissage du français ne peut constituer un critère éliminatoire. C'est un droit, pas une épée de Damoclès. Cette disposition est d'autant plus injuste que les cours organisés par l'État présentent de profondes lacunes (durée insuffisante du cursus, niveaux mélangés, oral sacrifié...) et que les migrants sont loin d'être égaux, selon leur âge ou leur origine sociale et linguistique, face au défi d'apprendre une nouvelle langue. Ainsi, alors que l'État manque à sa mission d'enseigner le français, il fait de celui-ci un outil de sélection. Le gouvernement actuel entend maintenir et consolider le principe d'un droit au séjour en partie conditionné par le degré de maîtrise de la langue. **Le français est un moyen de communication, pas un moyen de pression. Son enseignement doit être totalement déconnecté de la délivrance d'un titre de séjour !**

► Plus d'informations sur le pôle français du BAAM sur : baamasso.org/fr/ateliers-francais/

SCOLARISER LES MINEUR-E-S EXILÉ-E-S, UN DROIT ACQUIS... OU PAS ?

Hassan, Somalien de 9 ans, a rejoint la France avec sa mère Nura. Sa scolarisation ne devrait poser aucun problème, l'école française garantissant l'accueil de « tous les enfants résidant sur le territoire, quels que soient leur nationalité, leur statut migratoire ou leur parcours antérieur ».

Bénéficier de cours adaptés, fréquenter des enfants de son âge... L'école ne comporte que des avantages pour Hassan et laisserait à sa mère le temps de s'occuper de leur demande d'asile. Mais alors que la fin d'année scolaire approche, Hassan passe toujours ses journées enfermées dans une chambre d'hôtel...

Dans la réalité, scolariser les enfants de migrants et les mineurs isolés relève du parcours du combattant. Les démarches prennent du temps (recherche de preuves dans des pays sans état civil organisé ni carnet de vaccination), les documents s'accumulent et doivent parfois être traduits par des interprètes assermentés, à la charge du demandeur. Certains dossiers sont même délibérément freinés de façon à priver d'attaches les demandeurs d'asile, voire à faciliter leur renvoi éventuel (en évitant par exemple la mobilisation d'une école). **La scolarisation des mineurs est une priorité. Elle doit être rapide grâce à des démarches allégées et gratuites !**

► Plus d'informations sur le pôle français du BAAM sur : baamasso.org/fr/ateliers-francais/

ENSEIGNER LE FRANÇAIS AUX MIGRANT-E-S, POUR QUOI FAIRE ?

Omid, Afghan de 19 ans, parle le farsi. Il ne connaît que quelques mots de français. C'est pourtant dans notre langue qu'il devra rédiger, éventuellement avec l'aide d'associations, son récit de vie pour l'Ofpra, l'organisme chargé de statuer sur sa demande d'asile. Si celle-ci est acceptée, il lui faudra ensuite trouver du travail, en sachant que de nombreux employeurs font de la pratique du français un préalable à l'embauche.

En attendant, Omid fait déjà face à la difficulté de remplir ses formulaires, fixer des rendez-vous, acheter à manger ou se soigner s'il est malade. C'est pourquoi il effectue chaque jour le trajet entre Rambouillet et Paris afin de participer à des cours de français dispensés par une association. Ces cours lui permettent de rencontrer d'autres exilés, mais aussi de nouer des contacts avec des Français, à commencer par ses formateurs bénévoles.

Pour tous les migrants comme Omid, apprendre notre langue est une nécessité quotidienne, d'autant qu'ils ne bénéficient d'aucun accompagnement, sinon celui des associations, dans leurs démarches administratives. Le français est aussi un facteur d'autonomie et d'épanouissement.

Au lieu de stigmatiser un prétendu refus des migrants de s'intégrer, prenons en compte leur motivation et donnons leur les moyens d'apprendre le français !

► Plus d'informations sur le pôle français du BAAM sur : baamasso.org/fr/ateliers-francais/

DES COURS DE FRANÇAIS POUR LES DEMANDEUR-EUSE-S D'ASILE, C'EST SI URGENT ?

Tesfaye, Éthiopien de 22 ans, est arrivé en France il y a un an. Sa demande d'asile est toujours en cours d'examen. En cas de réponse positive, le statut de réfugié lui sera octroyé. Il pourra alors rester en France et se mettre en quête d'un travail. Tesfaye a déjà connu une expérience professionnelle, comme la loi le permet après neuf mois passés sur le territoire (un délai bientôt réduit à six). Mais ses compétences et son parcours antérieur ont été ignorés en raison de son faible niveau de français. Faute de cours, Tesfaye ne parle en effet toujours pas notre langue, pas plus qu'il n'a accès à l'informatique pour comprendre le monde du travail ou chercher un métier.

Alors que certains pays européens offrent des cours de langue à tous les demandeurs d'asile, le gouvernement d'Édouard Philippe rechigne à leur accorder ce droit. **Dans les nombreux centres d'hébergement où les associations ne sont pas présentes, les demandeurs n'acquerront donc pas les bases du français. C'est seulement lorsqu'ils auront moins de temps disponible, à cause de leur recherche d'emploi, qu'ils pourront le faire.**

Si l'État autorise l'entrée des demandeurs d'asile sur le marché de l'emploi, alors il doit leur permettre d'apprendre le français. Nous réclamons des cours gratuits dans tous les centres d'hébergement !

► Plus d'informations sur le pôle français du BAAM sur : baamasso.org/fr/ateliers-francais/